

Découvrez nos dispositifs de reconnaissance

Nous vous accompagnons dans votre démarche d'acquisition de compétences afin de valider et valoriser vos connaissances, mais aussi de les faire reconnaître.

Au-delà de l'attestation de formation qui vous est systématiquement remise à l'issue d'un cursus de formation, nous vous proposons, en fonction de vos besoins, plusieurs dispositifs de reconnaissance *

* Toutes nos formations avec dispositif de reconnaissance sont repérées dans le catalogue par ce pictogramme :



> Certificat d'acquis pédagogiques AFNOR Compétences

Il vous permet de démontrer les principaux acquis pédagogiques à l'issue de la formation. Il vous assure la bonne appropriation des connaissances transmises et atteste de votre maîtrise du sujet.

Il garantit, par ailleurs, l'efficacité de la formation suivie et vous donne l'assurance de l'assimilation des contenus pour une meilleure mise en œuvre dans votre entreprise.

• Comment l'obtenir :

Ce certificat est délivré par AFNOR Compétences.

Une évaluation (QCM en fin de stage, contrôle continu au cours du stage ou en fin de stage...) est réalisée au regard du contenu de la formation que vous avez suivie. Chaque temps fort fait l'objet d'une évaluation de vos acquis.

Ce certificat est délivré pour les cycles et les formations métiers et vous sera transmis en même temps que votre attestation de stage.

Le coût de passage du test pour l'obtention du certificat d'acquis pédagogique AFNOR Compétences est de 200 euros en plus du prix de la formation.

Découvrez les informations complètes sur ce certificat à l'adresse suivante : www.boutique-formation.afnor.org

> Formation continue diplômante

AFNOR Compétences vise la formation diplômante et initie des partenariats avec les grandes écoles et les universités. Deux projets avec l'école des Mines ParisTech et le Groupe Sup de Co La Rochelle ont reçu l'accord de la Conférence des Grandes Écoles et verront le jour en 2012.

Par la voie de la formation continue, les salariés ayant un niveau d'études bac+4 ou bac+2, voire bac avec une expérience professionnelle, peuvent obtenir un label BADGE® (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles) créé en 2001.

La capitalisation de plusieurs BADGES peut donner accès à des titres ou des diplômes.



> Certification de personnes AFNOR Certification

Authentifier en toute indépendance vos savoir-faire et votre expérience professionnelle

Véritable passeport pour l'emploi, cette certification délivrée par AFNOR Certification vous permet de valoriser votre parcours professionnel et de vous positionner à un moment clé de votre carrière en mettant en avant vos compétences. Renouvelée régulièrement, cette certification atteste dans le temps du maintien de vos compétences.

Toutes les formations permettant de se présenter à un examen de certification de personnes sont repérées dans le catalogue par ces pictogrammes :



Pour en savoir plus, consultez le site www.boutique-certification-personnes.afnor.org ou contactez AFNOR Certification au (0)1 41 62 60 66 ou (0)1 41 62 60 77 ou ica@afnor.org ou certification-personnes@afnor.org

BADGE®

4 projets de BADGE® seront ainsi lancés en 2012

Mines ParisTech :

- Dans le domaine du management des conformités réglementaires et des risques EHS (Environnement Hygiène et Sécurité).
- Dans le management et l'audit des systèmes de gestion des risques EHS (Environnement Hygiène et Sécurité).

Le Groupe Sup de Co la Rochelle :

- Manager de la responsabilité sociétale des organisations.
- Animateur de la responsabilité sociétale des organisations.